



Commission des solidarités

4224 - Frais d'hébergement - Autres établissements

Renouvellement de la convention avec l'Association "Réagir France-Roumanie"

Rapport n° CP/2014/57

Service gestionnaire :

Service de protection de l'enfance

Résumé :

Le présent rapport a pour objet le renouvellement de la convention entre le département et l'association ' Réagir France Roumanie ' pour l'organisation de séjours de rupture.

Suite à l'avis favorable du Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS) du 20 septembre 2006 et conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 portant autorisation à l'association « Réagir France-Roumanie » d'un accueil sous forme de séjours de rupture à l'étranger pour mineurs et majeurs de moins de 21 ans, l'association a ouvert une structure expérimentale organisée sous forme de séjour de rupture à OCLAND en Roumanie.

Le siège social de l'association « Réagir France-Roumanie » se situe 1 place Henri Will à STRASBOURG.

La mission du séjour de rupture consiste à prendre en charge, de manière temporaire, des jeunes désocialisés pour lesquels les établissements classiques d'accueil ont atteint leurs limites. Par les modalités d'accueil mises en œuvre, cette structure contribue depuis 7 ans à la diversification de l'offre de places sur le territoire en proposant pour ces jeunes une prise en charge adaptée. De ce fait, la structure répond à l'une des orientations du Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille 2012-2016 : « Diversifier les modalités de prise en charge ».

Par délibération du 8 avril 2013, la commission permanente du Conseil Général a approuvé la prolongation jusqu'au 31 décembre 2013 de la convention de fonctionnement conclue initialement le 16 octobre 2006.

La demande de renouvellement vise à permettre la poursuite de l'activité de l'association pour une année à compter du 1^{er} janvier 2014.

I Bilan de fonctionnement de la structure

Entre octobre 2006 et décembre 2013, l'association Réagir France-Roumanie a mené son activité d'accueil à raison de deux sessions de 5 mois chaque année (à l'exception de la deuxième session 2011, d'une durée de 4 mois), soit 15 sessions au total.

Le séjour de rupture à OCLAND a ainsi accueilli 60 jeunes, âgés de 13 à 17 ans, et répartis de la manière suivante :

- 54 jeunes confiés au Président du Conseil Général du Bas-Rhin,
- 6 jeunes en provenance du Haut-Rhin.

Des visites du Service de Protection de l'Enfance sur place doivent permettre de procéder à un bilan relatif à la qualité de la prise en charge, à l'intégration du lieu de vie et des jeunes dans le village et de mesurer les évolutions de la structure. Une visite a eu lieu du 22 au 25 mars 2011, la seconde du 13 au 15 novembre 2013.

A l'issue de chaque session, des bilans systématiques sont réalisés pour chaque jeune avec leur référent du Service de Protection de l'Enfance. Aussi pouvons-nous constater que tous les jeunes ont effectué intégralement leur séjour en Roumanie malgré la longue durée de séjour hors de leur milieu familial ou social habituel. Les liens avec les détenteurs de l'autorité parentale ont été maintenus durant le séjour.

La distance et la prise en charge individualisée proposée par l'équipe éducative a permis aux jeunes un repositionnement constructif permettant enfin l'émergence de projets d'insertion scolaire, professionnelle ou sociale et un changement dans leur rapport vis-à-vis des adultes.

L'expérience vécue par le jeune en Roumanie au travers des relations de confiance construites avec les adultes, de sa participation à la vie du village, et de son engagement dans des expériences de découverte des métiers joue un rôle de tremplin vers les dispositifs d'insertion dès son retour.

Il ressort des 7 années d'exercice de l'association que, pour une majorité de jeunes, le travail éducatif sur leur projet personnel a pu être poursuivi dès leur retour en France sur la base des acquis obtenus au cours du séjour. Pour les autres, le séjour n'a pas été aussi bénéfique et nécessite un accompagnement éducatif axé sur les points de blocage faisant encore obstacle à l'élaboration du projet individualisé.

La présence et les liens réguliers des responsables de l'association auprès de la directrice et des salariés constituent un avantage pour le respect du projet pédagogique. De plus, la connaissance des problématiques spécifiques des mineurs confiés, la mise en place d'une supervision par une psychologue, les bilans quotidiens et écrits, l'engagement des éducateurs locaux dans une formation à la langue française et à la fonction éducative apportent un surcroît de qualité pour la prise en charge proposée. Les contacts réguliers avec les autorités de la commune d'OCLAND contribuent également à garantir le bon déroulement du séjour.

Le budget annuel de l'association est de 130 224 €.

Le prix de journée par jeune est fixé à 162, 80 €.

II Propositions

Au regard de l'activité exercée par la structure répondant aux besoins des enfants confiés au Président du Conseil Général, il est proposé le renouvellement de la convention passée entre Département du Bas-Rhin et l'association Réagir France-Roumanie pour l'année 2014.

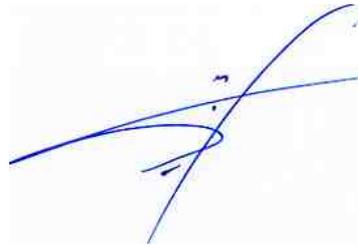
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve le renouvellement de la convention liant le Département et l'Association Réagir France-Roumanie pour l'année 2014.

Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 20/12/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL